Rennes, le 14 décembre 2017



Communiqué de presse

<u>Quotas 2018 :</u> des résultats décevants pour les pêcheurs bretons, et révélateurs d'une politique européenne parfois incohérente

Au lendemain du Conseil des Ministres européens chargés de la pêche, le Comité Régional et les Comités Départementaux des Pêches Maritimes de Bretagne sont désabusés. Certes, les négociations au sein du Conseil des ministres européens pour les quotas de pêche 2018 ont été particulièrement ardues mais elles n'ont pas pour autant débouché sur des résultats satisfaisants. Face aux quotas annoncés, c'est la déception et l'incompréhension qui dominent chez les pêcheurs professionnels bretons.

Au-delà des chiffres espèce par espèce, il est à souligner que les quotas adoptés sont parfois plus restrictifs que les préconisations des scientifiques. La Commission européenne a ainsi fait preuve d'un dogmatisme souvent déconnecté d'une bonne gestion des ressources halieutiques. C'est notamment le cas pour la langoustine dans le Golfe de Gascogne. L'application du rendement maximal durable (RMD) pour cette espèce dès 2018 (alors que l'échéance avait été fixée à 2020) permettra peut-être un effet d'affichage propre à satisfaire certaines ONG environnementales, mais elle entraîne une baisse du quota (- 13%) dans le Golfe de Gascogne qui pénalisera les professionnels alors que tous font le constat d'une ressource abondante. Concernant la raie brunette, l'interminable feuilleton se poursuit, la Commission ayant reporté sa décision à un avis autorisé des scientifiques du CIEM qui ne devrait pas être publié avant avril.

Comme le souligne Olivier Le Nézet, président du Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne : « Ces quotas 2018 sont décourageants. On a l'impression que les efforts des pêcheurs ne paient pas. Ils respectent des règles toujours plus draconiennes, ils prennent des initiatives et collaborent avec les scientifiques pour adopter des engins de pêche plus sélectifs. Ils modernisent leur navire afin que leur activité soit conforme aux principes du développement durable. Tout ça pour quoi ? Au lieu de les encourager, les instances européennes les pénalisent encore davantage ».

Les négociations pour les quotas de pêche 2018 ne semblent pas non plus avoir anticipé les conséquences futures du Brexit, tout comme elles semblent avoir oublié que les pêcheurs britanniques se sont massivement prononcés en faveur d'une sortie de l'UE. En effet, de tels quotas ne peuvent que favoriser la défiance des pêcheurs professionnels à l'égard des institutions européennes. Que la Commission Européenne prenne ainsi le risque de perdre sa crédibilité est-il favorable à une bonne gestion des pêcheries à long terme ?

Par ailleurs, les quotas adoptés risquent d'avoir un effet contraire à ceux voulus par d'autres mesures de la Politique Commune de la Pêche (PCP). Ils pourraient en effet entraîner une hausse des captures non-commercialisables, alors que la PCP a pour objectif de réduire ce type de captures. C'est également la double peine pour les pêcheurs soumis à l'obligation de débarquement de l'ensemble des captures qu'elles soient commercialisées ou non.

« C'est toute la méthode de négociation des quotas qui est à revoir. On ne peut pas exiger toujours davantage des pêcheurs, et leur imposer en même temps des montants de captures qui font le yoyo d'une année sur l'autre, les privant de toute visibilité à long terme sur leur activité. Comment investir et embaucher dans ces conditions ? Pourtant la ressource est abondante sur le littoral breton », résume Olivier Le Nézet.